
RÉPONSE

(136)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 26 février 1883 :— pour un état contenant le nom, l'âge et l'origine de toutes les personnes employées dans les bureaux des douanes, des postes ou de l'accise, à Montréal, depuis le 1er mai 1882 jusqu'au 20 février 1883, et le montant du salaire alloué à chacun des dits employés ; aussi les noms des employés dans les bureaux de la douane et de l'accise, qui se trouvent inscrits sur la liste du service civil, ayant droit à une pension.

Par ordre,

Secrétariat d'Etat,
10 mai 1883.

HECTOR L. LANGEVIN,
Secrétaire d'Etat intérimaire.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]